



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 mai 2019

n° 099-19 C

Objet : RD - Budgets supplémentaires 2019 des budgets de Grand Chambéry

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux
Arith Pierre Gerard
Barberaz David Dubonnet
Barby Catherine Chappuis
Bassens Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Cognin Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Curienne Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Doucy-en-Bauges Marie Perrier
Ecole Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy Pierre Duperier
La Compôte Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges Damien Regairaz
La Motte-Servolex Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile Dominique Pommat
Le Châtelard
Le Noyer Philippe Gamen
Les Déserts Michel André
Lescheraines
Montagnole Jean-Maurice Venturini
Puygros
Saint-Alban-Laysse Michel Dyen
Saint-Baldoph Christophe Richel
Saint-Cassin Philippe Dubonnet
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice Louis Caille
Sonnaz Daniel Rochaix
Thoiry Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz
Vimines Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Frédéric Bret - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Claudette Levrot-Virot - de Jean-Pierre Ruffier à Jean-Benoît Cerino

- conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Yvette Fetaz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 mai 2019

délibération n° 099-19 C

objet **RD - Budgets supplémentaires 2019 des budgets de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que les budgets supplémentaires ont pour objet d'intégrer les affectations de résultats des comptes administratifs 2018 et de procéder à des ajustements d'inscriptions de crédits.

Budget Général

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	311 833,00	002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	15 799 159,87
012	CHARGES DE PERSONNEL				
014	ATTENUATION DE PRODUITS		70	PRODUITS DES SERVICES	24 000,00
66	CHARGES FINANCIERES		013	ATTENUATION DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 433 039,27	73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	162 102,60	74	SUBVENTIONS	54 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	850 000,00	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	179 815,00
022	DEPENSES IMPREVUES	300 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
	TOTAL	16 056 974,87		TOTAL	16 056 974,87

Le résultat de fonctionnement 2018 est inscrit au chapitre 002 en recettes conformément au compte administratif 2018, soit 15 799 159,87.

La somme de 24 000 € inscrite au chapitre 70 permet de comptabiliser des remboursements de prestations à Grand Chambéry dans le cadre d'opérations pour compte de tiers.

La somme de 54 000 € permet de régulariser l'encaissement d'une subvention au titre du FEDER.

La somme de 179 815 € prévue en recettes au chapitre 75 comptabilise l'ensemble des crédits prévus au titre du loyer pour le pôle d'échanges multimodal.

Des crédits complémentaires sont inscrits au chapitre 011 pour un total de 311 833 € afin de comptabiliser notamment l'ensemble des charges entourant le pôle d'échanges multimodal, un ajustement de crédits pour la direction de l'urbanisme au titre du budget alloué au tiers lieu et une enveloppe pour disposer d'un crédit disponible sur ce chapitre comptable.

Une enveloppe complémentaire est prévue au chapitre 65 pour un montant de 162 102,60 € et notamment :

- une enveloppe complémentaire de 39 090,65 € au titre d'une réactualisation de la contribution versée au délégataire Savoieexpo non connue au moment du budget primitif,
- une subvention au SIVU des Bauges conformément à la décision de Bureau du 21 février 2019 pour 15 000 €,
- une enveloppe de 100 000 € pour disposer d'une enveloppe complémentaire pour couvrir diverses charges courantes.

Une enveloppe de 200 000 € est prévue au chapitre 67 afin de comptabiliser le versement du solde du résultat de gestion de l'EHPAD Maurice Perrier transféré en 2018 à VSHA. Un premier acompte de 130 000 € a déjà été versé en 2018. Les résultats du CIAS seront intégrés par décision modificative ultérieure dans le budget général de Grand Chambéry.

Un complément de 650 000 € est également inscrit au chapitre 67 en cas d'opportunités foncières en lien avec Chambéry-Grand Lac Economie qui nécessiteraient la mobilisation rapide de crédits budgétaires.

Un crédit de 300 000 € est affecté à l'enveloppe de dépenses imprévues afin de conserver en section de fonctionnement des crédits supplémentaires. En cas de non-utilisation de cette enveloppe en fin d'exercice, elle servira à financer la section d'investissement.

Le solde de 14 433 039,27 € est comptabilisé au chapitre 023 et constitue un autofinancement complémentaire à la section d'investissement.

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	3 683 157,18	001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
020	DEPENSES IMPREVUES	1 929 805,03	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 433 039,27
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	253 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 11 092 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 600,00	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	632 960,00	45	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	632 960,00
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
	PROGRAMMES/OPERATIONS			PROGRAMMES/OPERATIONS	
	204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	6 002,00			
	204002 - PLH	-			
	204023 - AMENAGEMENTS PONCTUELS SUR LE RESEAU	35 000,00		204023 - AMENAGEMENTS PONCTUELS SUR LE RESEAU	29 166,00
	204029 - TRAVAUX DE RETRUCTURATION DU RESEAU	155 000,00		204029 - TRAVAUX DE RETRUCTURATION DU RESEAU	129 166,00
	204036 - REQUALIFICATIONS BATIMENTS	170 000,00			
	104011 - CONFLUENCE LEYSSE HYERES	5 000,00			
	204015 - VIC	140 000,00			
	RESTES A REALISER	5 442 200,82		RESTES A REALISER	9 487 725,76
	TOTAL	13 561 725,03		TOTAL	13 561 725,03

La somme de 14 433 039,27 € correspond à l'autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement.

La somme de 11 092 000 € est désinscrite du chapitre 16 des emprunts à encaisser.

Plusieurs opérations pour compte de tiers sont prévues au chapitre 45 :

- bâtiment d'Aillons-Margeriaz 1400 (pour le compte de SMSB),
- démolition de la maison Trombert (pour le compte de CGLE),
- démolition de l'ex-Banque Alimentaire à la Cassine (pour le compte de CGLE).

Un ajustement de crédits est prévu aux programmes 204023 et 204029 conformément au mécanisme de refacturation des enveloppes d'investissement entre le budget général et le budget annexe transports.

Le résultat d'investissement 2018 est repris pour 3 683 157,18 € en dépenses au chapitre 001.

Une enveloppe de 1 929 805,03 € est inscrite en dépenses imprévues afin de disposer d'un crédit disponible en section d'investissement pour pallier, notamment, d'éventuels aléas sur les deux équipements d'envergure en cours.

Un crédit complémentaire de 1 500 000 € est prévu afin d'être en capacité de saisir des opportunités de renégociation d'emprunt qui nécessiteraient la passation d'écritures en capital dans le budget.

La somme de 253 000 € est inscrite au chapitre 204 et correspond au résultat d'investissement du SAGAM comptabilisé par Grand Chambéry en 2018 et qui devrait être reversée à SMSB par dotation/apport.

La somme de 19 600 € correspond au solde de la participation de Grand Chambéry au capital de l'Agence France Locale.

Plusieurs opérations pour compte de tiers sont prévues au chapitre 45 :

- bâtiment d'Aillons-Margeriaz 1400 (pour le compte de SMSB),
- démolition de la maison Trombert (pour le compte de CGLE),
- démolition de l'ex-Banque Alimentaire à la Cassine (pour le compte de CGLE).

Quelques ajustements sont opérés sur les programmes d'investissement inscrits à la PPI compte tenu de réajustements de calendriers et d'opportunités de réalisation.

Régie de l'eau

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	5 722 659,16
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 178 659,16	73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		74	SUBVENTIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 000,00	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS	500 000,00	78	REPRISE DE PROVISIONS	156 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
	TOTAL	5 878 659,16		TOTAL	5 878 659,16

La somme de 5 722 659,16 € inscrite en recettes au chapitre 002 correspond au résultat de fonctionnement repris conformément à l'affectation des résultats 2018.

500 000 € sont prévus afin de comptabiliser une provision complémentaire au chapitre 68 conformément au reste à recouvrer arrêté à la date du 31 mars 2019.

200 000 € sont inscrits au chapitre 67 afin de disposer d'une enveloppe disponible pour régulariser des opérations en lien avec le Trésor Public.

156 000 € sont prévus en recettes au chapitre 78 afin de constater une reprise sur provision conformément aux admissions en non-valeur comptabilisées en 2018.

Le solde de 5 178 659,16 € proposé au chapitre 023 constitue un autofinancement complémentaire affecté à la section d'investissement.

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT		001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	2 534 442,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	511 543,68
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 178 659,16
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 3 678 659,16
4581	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	60 000,00	4582	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	60 000,00
	RESTES A REALISER	3 132 985,68		RESTES A REALISER	87 000,00
	TOTAL	4 692 985,68		TOTAL	4 692 985,68

Le résultat d'investissement est repris au chapitre 001 en recettes pour un montant de 2 534 442 € conformément à l'affectation du résultat 2018.

La somme de 511 543,68 € prévue au chapitre 10 correspond à la couverture du besoin de financement 2018 de la section d'investissement.

La somme de 5 178 659,16 € inscrite au chapitre 021 constitue l'autofinancement complémentaire versé par la section de fonctionnement.

La somme de 3 678 659,16 € est désinscrite du chapitre 16 – emprunts.

Une enveloppe de 60 000 € est inscrite en opération pour compte de tiers avenue Desfrancois en dépenses et en recettes au chapitre 45.

Un crédit complémentaire de 1 500 000 € est prévu afin d'être en capacité de saisir des opportunités de renégociation d'emprunt qui nécessiteraient la passation d'écritures en capital dans le budget.

Régie de l'assainissement

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
RESULTAT FINAL AC + ANC					3 693 676,84
023	VIREMENT A LA SECTION	3 150 676,84	73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		74	SUBVENTIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 000,00	75	PRODUITS DE GESTION	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS	500 000,00	78	REPRISE DE PROVISION	157 000,00
042	OPERATIONS		042	OPERATIONS	
	TOTAL	3 850 676,84		TOTAL	3 850 676,84

La somme de 3 693 676,84 € correspond au résultat de fonctionnement repris conformément à l'affectation des résultats 2018.

500 000 € sont prévus afin de comptabiliser une provision complémentaire conformément au reste à recouvrer arrêté à la date du 31 mars 2019.

200 000 € sont inscrits au chapitre 67 afin de disposer d'une enveloppe disponible pour régulariser des opérations en lien avec le Trésor Public.

157 000 € sont prévus en recettes afin de constater une reprise sur provision conformément aux admissions en non-valeur comptabilisées en 2018.

Le solde de 3 150 676,84 € constitue un autofinancement complémentaire affecté à la section d'investissement.

Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
RESULTAT FINAL AC + ANC		319 552,63			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 874 916,08
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 150 676,84
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 499 992,00	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 1 424 339,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	226 345,84	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	RESTES A REALISER	4 927 047,79		RESTES A REALISER	371 684,34
	TOTAL	6 972 938,26		TOTAL	6 972 938,26

Le résultat d'investissement est repris au chapitre 001 en dépenses pour un montant de 319 552,63 € conformément à l'affectation du résultat 2018.

La somme de 4 874 916,08 € prévue au chapitre 10 correspond à la couverture du besoin de financement 2018 de la section d'investissement.

La somme de 3 150 676,84 € inscrite au chapitre 021 constitue l'autofinancement complémentaire versé par la section de fonctionnement.

La somme de 1 424 339 € est désinscrite du chapitre 16 – emprunts.

Un crédit complémentaire de 1,5 M€ est prévu afin d'être en capacité de saisir des opportunités de renégociation d'emprunt qui nécessiteraient la passation d'écritures en capital dans le budget.

Budget annexe transports

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 395,68	002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	3 619 214,34
012	CHARGES DE PERSONNEL				
014	ATTENUATION DE PRODUITS		70	PRODUITS DES SERVICES	
022	DEPENSES IMPREVUES	400 000,00			
66	CHARGES FINANCIERES		013	ATTENUATION DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION	2 535 066,66	73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	357 800,00	74	SUBVENTIONS	30 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 610,00	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- 149 342,00
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS		042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE	
	TOTAL	3 499 872,34		TOTAL	3 499 872,34

La somme de 3 619 214,34 € correspond au résultat de fonctionnement repris conformément à l'affectation des résultats 2018.

200 395,68 € sont prévus au chapitre 011 afin de régulariser notamment la prise en charge par le budget annexe d'une quote-part des dépenses de gestion engagées par le budget général en 2018. Cette écriture annuelle et habituelle n'a pu être passée avant la clôture d'exercice.

400 000 € sont inscrits au chapitre 022 – dépenses imprévues afin de disposer d'une enveloppe disponible en section de fonctionnement. Si cette enveloppe venait à ne pas être utilisée, elle constituerait un autofinancement complémentaire à la section d'investissement.

357 800 € sont prévus au chapitre 65 afin de disposer de crédits nécessaires pour procéder à des régularisations en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle délégation.

149 342 € sont désinscrits en net du chapitre 77 – produits exceptionnels conformément au rapport annexé au budget primitif. Il s'agit de procéder à une régularisation du résultat de fonctionnement 2018 conformément à la prospective présentée lors du débat d'orientations budgétaires et de comptabiliser les opérations de solde du contrat de DSP conformément à la balance des paiements de clôture 2018.

Une régularisation de 30 000 € en recettes est opérée sur le chapitre des subventions et participations (74) de même que la somme de 6 610 € au chapitre 67 en dépenses.

Le solde de 2 535 066,66 € prévu au chapitre 023 constitue un autofinancement complémentaire affecté à la section d'investissement.

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT		001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	2 780 151,71
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 110,05
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 535 066,66
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 000,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	935 066,66	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
	RESTES A REALISER	2 793 261,76		RESTES A REALISER	-
	TOTAL	5 328 328,42		TOTAL	5 328 328,42

Le résultat d'investissement est repris au chapitre 001 en recettes pour un montant de 2 780 151,71 € conformément à l'affectation du résultat 2018.

La somme de 13 110,05 € prévue au chapitre 10 correspond à la couverture du besoin de financement 2018 de la section d'investissement.

La somme de 2 535 066,66 € inscrite au chapitre 021 constitue l'autofinancement complémentaire versé par la section de fonctionnement.

Un crédit complémentaire de 1 500 000 € est prévu afin d'être en capacité de saisir des opportunités de renégociation d'emprunt qui nécessiteraient la passation d'écritures en capital dans le budget.

Une enveloppe complémentaire de 100 000 € est affectée au chapitre 21 en lien avec les ajustements de planning et d'opportunités d'opérations d'investissement.

935 066,66 € sont prévus au chapitre 23 et permettront de procéder à des affectations complémentaires en crédits d'investissement si nécessaire.

Budget distinct ordures ménagères des Bauges – Salubrité

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	279 403,65
012	CHARGES DE PERSONNEL				
014	ATTENUATION DE PRODUITS		70	PRODUITS DES SERVICES	
66	CHARGES FINANCIERES		013	ATTENUATION DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION	249 403,65	73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		74	SUBVENTIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
022	DEPENSES IMPREVUES	30 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
042	OPERATIONS		042	OPERATIONS	
	TOTAL	279 403,65		TOTAL	279 403,65

La somme de 279 403,65 € inscrite au chapitre 002 correspond au résultat de fonctionnement repris conformément à l'affectation des résultats 2018.

30 000 € sont inscrits au chapitre 022 – dépenses imprévues afin de disposer d'une enveloppe disponible en section de fonctionnement. Si cette enveloppe venait à ne pas être utilisée, elle constituera un autofinancement complémentaire à la section d'investissement.

Le solde de 249 403,65 € prévu au chapitre 023 constitue un autofinancement complémentaire affecté à la section d'investissement.

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT		001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	143 503,69
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	249 403,65
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 150 910,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
	PROGRAMMES/OPERATIONS			PROGRAMMES/OPERATIONS	
	201701 - SALUBRITE BAUGES	217 896,64			
	RESTES A REALISER	24 100,70		RESTES A REALISER	-
	TOTAL	241 997,34		TOTAL	241 997,34

Le résultat d'investissement est repris au chapitre 001 en recettes pour un montant de 143 503,69 € conformément à l'affectation du résultat 2018.

La somme de 249 403,65 € inscrite au chapitre 021 constitue l'autofinancement complémentaire versé par la section de fonctionnement.

L'emprunt d'équilibre 2019 au chapitre 16 est désinscrit dans son intégralité compte tenu de l'affectation des résultats 2018 (150 910 €).

Une enveloppe complémentaire de 217 896,64 € est affectée au chapitre/programme 201701 conformément à l'équilibre du budget et l'autofinancement des investissements.

Vu les crédits inscrits aux budgets primitifs 2019,

Vu les résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018 affectés par délibérations du Conseil communautaire du 02 mai 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 avril 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les budgets supplémentaires 2019 selon les termes ci-dessus,

Article 2 : verse la somme de 243 435,97 € à la fondation VSHA correspondant au solde des résultats 2018 dus à VSHA dans le cadre de la reprise des activités de l'EHPAD Maurice Perrier, conformément à l'inscription budgétaire prévue au budget supplémentaire au chapitre 67 de la section de fonctionnement du budget général.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 099-19 C

Objet de l'acte : RD - Budgets supplémentaires 2019 des budgets de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 1 - Compte administratif 3 - Délibération d'affectation des résultats

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22099H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22099H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019